

Cahier des charges

1. Dénomination du poste

Dénomination : spécialiste finances
Taux d'activité : 70%
Niveau : 7
Entrée en fonction : Décembre 2025 ou à convenir

2. Positionnement hiérarchique

Dénomination du poste du supérieur direct : directeur administratif et financier

3. Mode de remplacement

Le titulaire remplace : directeur administratif et financier
Dans les domaines suivants : préparation des comptes et du budget
Le titulaire est remplacé par : directeur administratif et financier
Dans les domaines suivants : suivi budgétaire et comptable, paiements et facturation

4. Missions générales du poste

Le-la titulaire du poste assiste le directeur administratif et financier dans la gestion des finances du Théâtre du Passage – SITRN, de la gestion budgétaire à la tenue des comptes, en collaboration avec les services de la Ville. Central pour le bon fonctionnement du théâtre, le poste recouvre en particulier :

- Le suivi budgétaire
- Le suivi comptable jusqu'au boucllement y compris pour la société propriétaire du bâtiment (SAITRN)
- Les paiements et la facturation
- Le suivi des contrats liés aux infrastructures

5. Délégation de compétences, pouvoirs particuliers, représentation

Le-la titulaire du poste s'exprime au nom du Théâtre du Passage dans toutes ses relations professionnelles en lien avec sa fonction, en particulier pour les relations avec le personnel fixe et auxiliaire, les services de la Ville, les compagnies invitées ou locataires.

6. Exigences requises : en termes de savoir et savoir-faire

Formation : minimum CFC employé-e de commerce, formation continue dans le domaine comptable ou finance souhaitée
Expérience professionnelle : 5 ans minimum dans le domaine

Connaissances particulières

Le-la titulaire du poste dispose d'une expérience avérée du suivi budgétaire et comptable d'une organisation jusqu'au boucllement. Une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration publique et/ou d'une institution culturelle est utile. Maîtrise des outils informatiques usuels (suite Office) et bonne connaissance d'un logiciel comptable indispensables.

Aptitudes spécifiques

Grand sens de l'organisation, haut degré d'autonomie, facilité de communication orale et interpersonnelle, aisance rédactionnelle. La fiabilité et la discrétion sont indispensables à la fonction.

7. Description du poste

Suivi budgétaire et comptable

En collaboration avec le Service des finances de la Ville, le·la titulaire du poste assure le suivi de la comptabilité du Théâtre du Passage - SITRN. Il·elle propose et suit les outils de planification financière. Il·elle suit le système de contrôle interne (SCI) et planifie les contrôles qui en découlent. Il·elle prépare la révision des comptes avec l'organe de révision ainsi que le rapport de gestion.

Le·la titulaire du poste effectue la comptabilité de l'Association des Ami·es du Passage et suit la comptabilité de la société propriétaire du bâtiment (SAITRN). Il·elle propose et suit les outils de planification financière pour cette dernière.

Paiements et facturation

En collaboration avec les différents services du théâtre, le·la titulaire du poste prépare les paiements (créanciers) et la facturation (débiteurs), procède aux contrôles nécessaires (comptabilité, décomptes bancaires et de billetterie) et à la réconciliation périodique. Il·elle gère le paiement des droits d'auteurs.

Infrastructures

En collaboration avec les différents services du théâtre, le·la titulaire du poste inventorie et suit les contrats liés aux infrastructures : entretien du bâtiment, entretien des équipements techniques et scéniques, informatique, billetterie, moyens de paiement, site internet...

Le·la titulaire du poste collabore avec la société propriétaire du bâtiment (SAITRN) pour sa comptabilité (voir ci-dessus) et dans les relations de premiers recours avec les prestataires liés au bâtiment et aux équipements.

Critères de réussite

Les critères de réussite s'intègrent dans le bilan annuel du Théâtre, notamment sur la tenue de la comptabilité, les paiements, la facturation. Un entretien annuel est prévu en fin de saison.